

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 412

14 février 2015

### SOMMAIRE

1618 Investment Funds .....	19733	Deverel Development S.A. ....	19735
AAA Fashion S.A. ....	19734	Digital Services XXV S.à r.l. ....	19737
Active Participation S.à r.l. ....	19734	DS Turkey 5 S. à r. l. ....	19738
Actor General Partner S.à r.l. Sweden S.C.A .....	19733	ERE IV (No 7) S.à r.l. ....	19738
Adonia Investissements Immobiliers S.A. .....	19733	Europa Istanbul HoldCo S.à r.l. ....	19738
AFMAR .....	19731	Extenso-ipc.eu .....	19738
Agatha LuxCo 4 S.à r.l. ....	19730	Fidalpha S.A. ....	19776
Air Consult and Software .....	19734	Firce Capital Luxembourg .....	19742
Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl .....	19734	Garant-N Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	19774
Aleph Invest S.à r.l. ....	19732	G.E. Credit Corporation S.A. ....	19739
AP Réalisations S.A. ....	19732	Guinot S.A. ....	19776
Arissa Holding S.A. ....	19731	Interdean Daleiden S.A. ....	19730
Arithmex .....	19732	LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l. ....	19740
Art et Sport a.s.b.l. ....	19731	Linden Logistics (Lux) S.à.r.l. ....	19730
Badafo Investments S.à r.l. ....	19733	Mediline S.A. ....	19730
By H S.à r.l. ....	19737	Mirolida Investments S.P.F. ....	19763
Castel Holding .....	19742	Moser S.A. ....	19736
CCP III DK Germany Holding S.à r.l. ....	19737	Nebra Holding S.à r.l. ....	19730
Cebtfin SPF S.A. ....	19752	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l. ....	19736
Contessina Real Estate .....	19735	Pabeila S.à r.l. ....	19736
Crisalid Luxembourg SA .....	19735	Playa Investment Holdings S.à r.l. ....	19755
Dadico S.A. ....	19738	Project Metro Holding S.C.A. ....	19746
Dagobah S.A. ....	19739	Queensgate Investments I Topco 2 S.à r.l. .....	19736

**Agatha LuxCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 192.277.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69842 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007222/10.

(150007759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Mediline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3393 Roedgen, 7, rue Letschheck.

R.C.S. Luxembourg B 83.328.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008219/10.

(150008697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Interdean Daleiden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 17.12.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14.01.2015.

Référence de publication: 2015007258/11.

(150007957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Linden Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015008143/11.

(150008659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.902.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 1<sup>er</sup> août 2013, sous la référence L130134157 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015008248/12.

(150009552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Art et Sport a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.  
R.C.S. Luxembourg F 10.087.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15/01/2015 modifiant les statuts de l'asbl*

Résolutions adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents ou représentés au cours de l'Assemblée générale de l'Association Art et Sport, association sans but lucratif, convoquée en date du 15 janvier 2015 et rassemblant le quorum requis de deux tiers des membres.

**Modification de l'Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Modification de l'Art. 14.** La signature d'un membre du conseil d'administration engage la responsabilité de l'association.

**Modification de l'Art. 17.** Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Fait à Luxembourg, le 15/01/2015.

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2015008622/17.

(150010372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**AFMAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 187.937.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 18 décembre 2014*

INVENIAM S.A., étant l'actionnaire unique de la Société adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Raffaele Levi-Minzi, né à Milan le 25 décembre 1974, demeurant professionnellement au 12, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg de son mandat d'administrateur unique avec effet au 22 décembre 2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mathieu Villaume, né à Paris - France le 4 août 1976 demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg - Grand-Duché du Luxembourg au poste d'administrateur unique avec effet au 22 décembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007646/18.

(150008827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Arissa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 148.545.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 30 décembre 2014 que:

1. Le mandat de la société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 24 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que commissaire de la Société a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

2. La démission de Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société a été acceptée avec effet immédiat.

3. Madame Katia CAMBON née le 24 mai 1972 à Raincy, France, et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2015007670/19.

(150008406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Arithmex, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 35, rue Auguste Neyen.  
R.C.S. Luxembourg B 188.511.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales datée du 15 décembre 2014 que Madame Marie-Thérèse Discret, domiciliée 153 Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg a cédé à Madame Anne-Christine Lussie, domiciliée 35, rue Auguste Neyen à L-2233 Luxembourg, quarante-neuf (49) parts sociales des 100 (cent) parts sociales qu'elle détient dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007623/14.

(150008541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**AP Réalisations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.  
R.C.S. Luxembourg B 114.420.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 06.05.2011 que:

- Les mandats des administrateurs Madame Josée Nilles et Messieurs Pierre Kreins et Albert Goffin ainsi que le mandat du commissaire aux comptes G.T. experts Comptables Sàrl (anc. Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl) sont prolongés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.01.2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015007663/15.

(150009231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Aleph Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.002.068,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 172.431.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 13 janvier 2015*

L'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La nomination, pour une durée indéterminée, de Madame Bénédicte Moens-Colleaux, née le 13.10.1972 à Namur (Belgique) et demeurant professionnellement au 37A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société, avec effet en date de la présente Assemblée est acceptée;

2. La démission de Monsieur Serge Krancenblum en tant que gérant de catégorie B avec effet en date de la présente Assemblée est acceptée;

3. La nomination pour une durée indéterminée de Monsieur Francesco Cavallini, né le 16.11.1986 à Luxembourg (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B avec effet en date de la présente Assemblée en remplacement de Monsieur Serge Krancenblum démissionnaire, est acceptée.

Le conseil de gérance de la Société sera dès lors composé comme suit:

Gérants de catégorie A	Gérants de catégorie B
Monsieur Thierry TIMSIT	Monsieur Francesco CAVALLINI
Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX	Monsieur Harald CHARBON

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme  
Pour AAM S.à r.l.

Référence de publication: 2015007652/25.

(150008830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Adonia Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 137.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007644/9.

(150008793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**1618 Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015008601/11.

(150008736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Actor General Partner S.à r.l. Sweden S.C.A, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: SEK 360.000,30.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 186.544.

**EXTRAIT**

Le gérant de la Société, Actor General Partner S.à r.l., a transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Actor General Partner S.à r.l. Sweden S.C.A.*

Référence de publication: 2015007610/13.

(150008873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Badafo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.862.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2014*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 20 juin 2014.
2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 20 juin 2014.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Messieurs David CATALA et Andrew O'SHEA, gérants de classe B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet 20 juin 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour BADAFO Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015007704/21.

(150008459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008617/9.

(150010146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**AAA Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 4, rue d'Iltzig.  
R.C.S. Luxembourg B 166.323.

Les comptes annuels clôturant au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2015008626/11.

(150009712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Air Consult and Software, Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 76.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015008651/14.

(150010370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Active Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.921.962,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 107.453.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de la gérance tenue le 16 décembre 2014*

Le Conseil de Gérance prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY en sa qualité de Gérant.  
En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste de gérant:

- Monsieur Jean-Charles THOUAND, gérant de sociétés, né le 25 août 1971 à Metz (France) et demeurant 183, rue de Luxembourg - L 8077 BERTRANGE

Le nouveau gérant terminera le mandat du gérant démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme à l'original

- / JALYNE S.A.

Signatures

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2015008630/20.

(150009806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

---

**Crisalid Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 10, avenue Marie - Adelaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 139.780.

Les statuts coordonnés au 24 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008806/9.

(150010081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Deverel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 132.610.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008828/10.

(150009743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Contessina Real Estate, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg E 4.060.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social de la société le 14 mai 2014*

L'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale procède à une restructuration du capital, de sorte que le montant du capital social de quatre-cent-soixante-dix mille euros (470.000,-EUR) est dorénavant représenté par quatre-cent-soixante-dix (470) parts d'une valeur nominale de mille euros (1000,-EUR) chacune, réparti comme suit:

Madame Dominique van de WERVE de VORSSELAER . . . . .	423 parts
Monsieur Thierry van de WERVE de VORSSELAER . . . . .	47 parts

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale augmente le capital social d'un montant de sept cent cinquante-huit mille euros (758.000,-EUR) pour porter le capital de son montant actuel de quatre-cent-soixante-dix mille euros (470.000,-EUR) représenté par quatre-cent-soixante-dix (470) parts d'une valeur nominale de mille euros (1000,-EUR) chacune, à un million deux cent vingt huit mille euros (1.228.000,-EUR), par la création et l'émission de sept-cent-cinquante-huit (758) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000,-EUR), chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts existantes.

*Troisième résolution:*

Madame Dominique van de WERVE de VORSSELAER déclare souscrire les sept-cent-cinquante-huit (758) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de sept cent cinquante-huit mille euros (758.000,-EUR) se trouve à la libre disposition de la Société.

*Quatrième résolution:*

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 5.** Le capital de la société s'élève à un million deux cent vingt-huit mille euros (1.228.000,-EUR), divisé en mille-deux-cent-vingt-huit (1228) parts sociales de mille euros (1000,-EUR) chacune, réparties de la manière suivante:

Madame Dominique van de WERVE de VORSSELAER . . . . .	1181 parts
Monsieur Thierry van de WERVE de VORSSELAER . . . . .	47 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008796/35.

(150009582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

**Queensgate Investments I Topco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 179.156.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008339/9.

(150009444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Moser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015008238/11.

(150009457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Pabeila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.046.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé Unique de la société PABEILA S.à.r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 14 janvier 2015 la totalité des 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société à NAGINA S.à r.l., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015008276/15.

(150008970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

*Extrait de la résolution du conseil de gérance prise le 8 janvier 2015 ayant adopté les résolutions suivantes:*

1. Le Conseil de gérance a pris acte de la démission de Monsieur Paul-Henri Gustin (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) de son mandat de membre du conseil de gérance avec effet au 14 janvier 2015;

2. Le Conseil de gérance a par conséquent décidé de coopter Monsieur Guillaume Fossey (demeurant au 6, rue Lou Hemmer L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 14 janvier 2015, à la fonction de membre du conseil de gérance, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2015.

Notification: Les adresses de monsieur Olivier Noel a changé à 6, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL S.à.r.l.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015008250/19.

(150008998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---



**CCP III DK Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 161.265.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007765/10.

(150009496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.191.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 171.206.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 mai 2014, sous la référence L140089508 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006100/12.

(150007426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**Digital Services XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 188.486.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 janvier 2015 avec effet au 2 janvier 2015, que l'associé unique de la Société, Rocket Internet AG, a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 6.250 parts à Asia Internet Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B177038;

- 3.125 parts à MKC Brillant Services GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstrasse, 10117 Berlin, Allemagne et immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRB 139778 B;

- 1.562 parts à Aismare Lux Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B176544;

- 1.563 parts à TEC Global Invest VIII GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr, Allemagne et immatriculée auprès du local court of Duisburg sous le numéro HRB 26060;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Asia Internet Holding S.à r.l. . . . .	6.250 parts sociales
MKC Brillant Services GmbH . . . . .	3.125 parts sociales
Aismare Lux Holdings . . . . .	1.562 parts sociales
TEC Global Invest VIII GmbH . . . . .	1.563 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Digital Services XXV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015006200/32.

(150006609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

**ERE IV (No 7) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Europa Istanbul HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 177.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007142/10.

(150007916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Extenso-ipc.eu, Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 127.291.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015007137/12.

(150007600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**DS Turkey 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 138.264.

En date du 15 décembre 2014 et avec effet immédiat, Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société DS TURKEY 5 Sarl, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138264

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015007114/15.

(150008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Dadico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 101.348.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenue le 9 janvier 2015*

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions aux porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 9 janvier 2015 a décidé de nommer la société anonyme A.T.T.C. Control s.a. (RCS Luxembourg B 60319) avec siège social sis au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, aux fonctions de dépositaire agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Administrateur / Gérant / Administrateur / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015007080/17.

(150008067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Dagobah S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 169.364.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007802/10.

(150008548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**G.E. Credit Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 23.225.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "G.E. CREDIT CORPORATION SA", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23 225, constituée suivant acte reçu le 14 août 1985, publié au Mémorial C numéro 303 du 21 octobre 1985.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et par le notaire instrumentant.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux Administrateurs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme comme liquidateur Madame Cristina ARTIOLI, née le 28 janvier 1967 à Varese, demeurant 369 Via Bernasc, Comabbio (VA).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/396. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007181/68.

(150007625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**LBREP II Harbor Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.056.475,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.544.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,

Before Maître Jacques CASTEL, Civil Law Notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed

There appeared:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with status of a SICAR (société d'investissement en capital à risque) with variable share capital, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232;

here represented by Ms. Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on 3 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "LBREP II Harbor Holdings S.à r.l.", having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.544, incorporated by a deed of the undersigned notary of 27 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 398 of 29 April 2005, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary of 26 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 900 of 16 May 2007.

II. The Company's share capital is fixed at one million fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euros (EUR 1,056,475.-) represented by forty-two thousand two hundred fifty-nine (42,259) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Christophe Mathieu, Belgian Citizen, born on 18 January 1978 in Verviers (Belgium), having his professional address at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le huit décembre.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

A comparu:

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant le statut de SICAR (société d'investissement en capital à risque) à capital variable, dont le siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.232;

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2014. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "LBREP II Harbor Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.544, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 29 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 900 du 16 mai 2007.

II. Le capital social est fixé à un million cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 1.056.475,-) représenté par quarante-deux mille deux cent cinquante-neuf (42.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Christophe Mathieu, de nationalité belge, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. CASTEL.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59127. Reçu douze euros (12-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Signée par Me Joëlle BADEN, agissant en sa qualité de dépositaire provisoire des minutes de feu Me Joseph ELVINGER.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007309/123.

(150007859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

---

**Firce Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Castel Holding).**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 166.803.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-SEPT DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "CASTEL HOLDING" ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par le notaire comparant, acte publié au Mémorial C n° 764 du 22 mars 2012, et immatriculée au RCS sous le numéro B 166.803.

Ladite société a un capital social actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stéphanie RAGNI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la susdite liste de présence jointe en annexe au présent acte.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en «FIRCE CAPITAL LUXEMBOURG» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, pour son propre compte ou en participation avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, la fourniture, à tout tiers sur base d'un mandat, de prestations de services d'administrateur de biens comprenant la gestion, pour compte du tiers concerné, d'actifs immobiliers et/ou à la conduite de transactions et/ou de projets portant, directement ou indirectement, sur des actifs immobiliers.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et notamment la fourniture de prestation de services principalement de nature financière, administrative et techniques aux sociétés dont elle est associée ou actionnaire.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques,

La Société pourra emprunter sous toutes les formes quelles qu'elles soient (en ce compris notamment par voie d'émission d'obligations - convertibles ou autres - et prêts participatifs). La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient.

La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations.

La Société peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

3. Augmentation du capital social par apport en numéraire de EUR 100,- (cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, souscrite par l'associé actuel «CHALIVOY».

4. Augmentation du capital social par apport en nature de EUR 916.800,- (neuf cent seize mille huit cents euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) à EUR 929.400,- (neuf cent vingt-neuf mille quatre cents euros) par l'émission de 9.168 (neuf mille cent soixante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, souscrites par les deux associés de la société comme suit:

- CHALIVOY: 4.584 parts sociales nouvelles par apport en nature de 2.000 actions en pleine propriété de la société «FIRCE CAPITAL SAS», société par actions simplifiée de droit français,

- Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l.: 4.584 parts sociales nouvelles par apport en nature de 2.000 actions en pleine propriété de la société «FIRCE CAPITAL SAS», société par actions simplifiée de droit français.

5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 929.400,- (neuf cent vingt-neuf mille quatre cents euros), représenté par 9.294 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

6. Pouvoirs

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des associés décide de changer la dénomination de la société en «FIRCE CAPITAL LUXEMBOURG» et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination FIRCE CAPITAL LUXEMBOURG (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet, pour son propre compte ou en participation avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, la fourniture, à tout tiers sur base d'un mandat, de prestations de services d'administrateur de biens comprenant la gestion, pour compte du tiers concerné, d'actifs immobiliers et/ou à la conduite de transactions et/ou de projets portant, directement ou indirectement, sur des actifs immobiliers.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et notamment la fourniture de prestation de services principalement de nature financière, administrative et techniques aux sociétés dont elle est associée ou actionnaire.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques,

La Société pourra emprunter sous toutes les formes quelles qu'elles (en ce compris notamment par voie d'émission d'obligations - convertibles ou autres - et prêts participatifs). La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

La Société pourra détenir des participations dans des associations.

La Société peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

*Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide d'augmenter, par apport en numéraire, le capital social souscrit à concurrence de EUR 100,- (cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription et la libération de cette part sociale nouvelle par l'associé actuel CHALIVOY, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B 166.661 ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès. L-1836 Luxembourg, au moyen d'un apport en numéraire de la somme de EUR 100,- (cent euros).

*Souscription - libération*

Alors est intervenue la société CHALIVOY, précitée, laquelle souscriptrice est déjà associé de la société, représentée comme il est dit ci-avant, laquelle déclare souscrire à 1 part sociale nouvelle en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), au moyen d'un apport en numéraire de la somme de EUR 100,- (cent euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de 1 part sociale nouvelle en pleine propriété par la susdite souscriptrice.

La preuve de l'apport en numéraire de la somme de EUR 100,- a été rapportée au notaire instrumentant.

A l'issue de cette augmentation de capital social, ce dernier est réparti comme suit:

CHALIVOY détenant 63 parts sociales; et



Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l. détenant 63 parts sociales.

Total: 126 parts sociales.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des associés décide ensuite d'augmenter, par apport en nature, le capital social souscrit à concurrence de EUR 916.800,- (neuf cent seize mille huit cents euros) pour porter le capital de son montant actuel, après la première augmentation dont question ci-avant, de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) à EUR 929.400,- (neuf cent vingt-neuf mille quatre cents euros), par l'émission de 9.168 (neuf mille cent soixante-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes souscrites et libérées par les associés actuels de la société comme suit:

1) CHALIVOY, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B 166.661 ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès. L-1836 Luxembourg, à concurrence de 4.584 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.000 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune de la société «FIRCE CAPITAL SAS», société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 16 avenue de Friedland, F-75008 Paris et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 754 284.

2) Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RCS Luxembourg B 147.392 ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès. L-1836 Luxembourg, à concurrence de 4.584 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.000 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune de la société «FIRCE CAPITAL SAS», sus identifiée.

#### *Souscription - libération*

1. Alors est intervenue la société CHALIVOY, précitée, laquelle souscriptrice et déjà associé de la société, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 4.584 parts sociales nouvelles en pleine et entière propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, de la société «FIRCE CAPITAL SAS» sus identifiée,

lequel apport étant évalué à EUR 458.400,- (quatre cent cinquante-huit mille quatre cents euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 4.584 parts sociales nouvelles en pleine propriété par la susdite souscriptrice.

2. Alors est intervenue la société Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l., précitée laquelle souscriptrice et déjà associé de la société, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 4.584 parts sociales nouvelles en pleine et entière propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au moyen d'un apport en nature représentant au total 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, de la société «FIRCE CAPITAL SAS» sus identifiée,

lequel apport étant évalué à EUR 458.400,- (quatre cent cinquante huit mille quatre cents euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 4.584 parts sociales nouvelles en pleine propriété par la susdite souscriptrice.

#### *Preuve de l'apport - Evaluation*

La preuve de la propriété ainsi que la valeur des actions apportées a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration de Monsieur Christophe FOURNAGE, agissant en sa qualité de Président de la société FIRCE CAPITAL SAS. Il résulte également de ce document, que ces actions sont librement transmissibles et que rien ne s'oppose au transfert.

A ce sujet, la preuve du transfert des actions de «FIRCE CAPITAL SAS» à la société «FIRCE CAPITAL LUXEMBOURG» a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée par le Président de la société FIRCE CAPITAL SAS.

L'assemblée des associés constate qu'au vu de l'augmentation de capital ci-dessus, le capital social est détenu à présent comme suit:

1) CHALIVOY . . . . .	4.647 parts sociales
2) Premium Capital Holding Luxembourg S.à r.l. . . . .	<u>4.647 parts sociales</u>
Total: . . . . .	9.294 parts sociales

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée des associés, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 929.400,- (neuf cent vingt-neuf mille quatre cents euros), représenté par 9.294 (neuf mille deux cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

*Sixième résolution*

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à chaque gérant de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les parts sociales apportées à la libre disposition de la société et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 2.500,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

Signé: S. RAGNI, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015007764/206.

(150009395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

**Project Metro Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 5.229.176,62.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.858.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December.

before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the representative of the general partner (the "General Partner") of PROJECT METRO HOLDING S.C.A., a société en commandite par actions organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.858 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the General Partner on November 19, 2014, a copy of these resolutions has been presented to the undersigned notary (the "Resolutions").

A copy of these Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the General Partner pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 dated 28 March 2012. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 8<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1773 dated July 8<sup>th</sup>, 2014.

II. The Company has an issued share capital of five hundred seventeen thousand two hundred fifty-two euro and seventy euro cents (EUR 517,252.70), represented by fifty-one million seven hundred twenty-five thousand two hundred and seventy (51,725,270) fully paid-up shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

III. Article 6.2 of the Articles provides as follows:

“ 6.2. The issued share capital of the Company is set at five hundred seventeen thousand two hundred fifty-two euro and seventy euro cents (517,252.70) divided into fifty-one million seven hundred twenty-five thousand two hundred and seventy (51,725,270) shares as follows:

A. 51,725,170 (fifty-one million seven hundred twenty-five thousand one hundred seventy) limited shares (actions de commanditaires) (the “Limited Shares”) divided into:

A1. 51,653,260 (fifty-one million six hundred fifty-three thousand two hundred and sixty) Class 1 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 8,608,873 (eight million six hundred eight thousand eight hundred seventy-three) Class A1 limited shares;
- (ii) 8,608,873 (eight million six hundred eight thousand eight hundred seventy-three) Class B1 limited shares;
- (iii) 8,608,873 (eight million six hundred eight thousand eight hundred seventy-three) Class C1 limited shares;
- (iv) 8,608,873 (eight million six hundred eight thousand eight hundred seventy-three) Class D1 limited shares;
- (v) 8,608,873 (eight million six hundred eight thousand eight hundred seventy-three) Class E1 limited shares;
- (vi) 8,608,895 (eight million six hundred eight thousand eight hundred ninety-five) Class F1 limited shares;

A2. 71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten) Class 2 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class A2 limited shares;
- (ii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class B2 limited shares;
- (iii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class C2 limited shares;
- (iv) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class D2 limited shares;
- (v) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class E2 limited shares;
- (vi) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class F2 limited shares;

B. One hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) (the “Unlimited Shares”).

The Class A1 limited shares and the Class A2 limited shares are referred to as the Class A Shares.

The Class B1 limited shares and the Class B2 limited shares are referred to as the Class B Shares.

The Class C1 limited shares and the Class C2 limited shares are referred to as the Class C Shares.

The Class D1 limited shares and the Class D2 limited shares are referred to as the Class D Shares.

The Class E1 limited shares and the Class E2 limited shares are referred to as the Class E Shares.

The Class F1 limited shares and the Class F2 limited shares are referred to as the Class F Shares.

The Limited Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares.

The Shares have par value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up.

The holders of the Limited Shares are referred to as the “Limited Shareholders”.

The holder of the Unlimited Share is referred to as the “Unlimited Shareholder”.

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the “Shareholders”.

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the “Shares”.

IV. The General Partner, pursuant to the Resolutions, resolved to, inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand nine hundred twenty three Euros ninety two cents (EUR 11,923.92) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of five hundred seventeen thousand two hundred fifty-two euro and seventy euro cents (EUR 517,252.70) divided into fifty-one million seven hundred twenty-five thousand one hundred seventy (51,725,170) limited shares (actions de commanditaire) and one hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) with a par value of EUR 0.01 (one euro cent) each, to the amount of five hundred twenty nine thousand one hundred seventy six Euros sixty two cents (EUR 529,176.62) by the creation and issuance of 1,192,392 (one million one hundred ninety two thousand three hundred ninety two) new limited shares of the Company with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, divided into (the “Share Issue”):

- (i) 198,731 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty one) class A1 limited shares of the Company;
- (ii) 198,731 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty one) class B1 limited shares of the Company;
- (iii) 198,731 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty one) class C1 limited shares of the Company;
- (iv) 198,731 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty one) class D1 limited shares of the Company;
- (v) 198,731 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty one) class E1 limited shares of the Company;
- (vi) 198,737 (one hundred ninety eight thousand seven hundred thirty seven) class F1 limited shares of the Company.

(b) authorise any lawyer of Luther, having its professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg acting individually with full power of substitution, to appear before a notary public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue 1 and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- Mr. Philippe OZANIAN subscribed for:

- (i) 129,832 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty two) class A1 limited shares;
- (ii) 129,832 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty two) class B1 limited shares;
- (iii) 129,832 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty two) class C1 limited shares;
- (iv) 129,832 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty two) class D1 limited shares;
- (v) 129,832 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty two) class E1 limited shares;
- (vi) 129,835 (one hundred twenty nine thousand eight hundred thirty five) class F1 limited shares;

- Mr. David FORLIZZI subscribed for:

- (i) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class A1 limited shares;
- (ii) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class B1 limited shares;
- (iii) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class C1 limited shares;
- (iv) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class D1 limited shares;
- (v) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class E1 limited shares;
- (vi) 32,458 (thirty two thousand four hundred fifty eight) class F1 limited shares;

- Mr. Vikas TREHAN subscribed for:

- (i) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class A1 limited shares;
- (ii) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class B1 limited shares;
- (iii) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class C1 limited shares;
- (iv) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class D1 limited shares;
- (v) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class E1 limited shares;
- (vi) 28,032 (twenty eight thousand thirty two) class F1 limited shares;

- Mr. Ranga THITTAI subscribed for:

- (i) 8,409 (eight thousand four hundred nine) class A1 limited shares;
- (ii) 8,409 (eight thousand four hundred nine) class B1 limited shares;
- (iii) 8,409 (eight thousand four hundred nine) class C1 limited shares;
- (iv) 8,409 (eight thousand four hundred nine) class D1 limited shares;
- (v) 8,409 (eight thousand four hundred nine) class E1 limited shares;
- (vi) 8,412 (eight thousand four hundred twelve) class F1 limited shares;

The Share Issue has been entirely paid-up by way of a contribution in cash in a total amount of eleven thousand nine hundred twenty three Euros ninety two cents (EUR 11,923.92) made by the above subscribers, as approved by the Resolutions.

The new shares issued pursuant to the Resolutions were issued on November 19, 2014 following the receipt of eleven thousand nine hundred twenty three Euros ninety two cents (EUR 11,923.92). The amount of eleven thousand nine hundred twenty three Euros ninety two cents (EUR 11,923.92) is at the disposal of the Company.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.2. of the Articles, which should now be read as follows:

“ **6.2.** The issued share capital of the Company is set at five hundred twenty nine thousand one hundred seventy six Euros sixty two cents (EUR 529,176.62) divided into 52,917,662 (fifty two million nine hundred seventeen thousand six hundred sixty two) shares as follows:

A. 100 (one hundred) limited shares (actions de commanditaires) (the “Limited Shares”) divided into:

A1. 52,845,652 (fifty two million eight hundred forty five thousand six hundred fifty two) Class 1 Shares with a par value of one Cent of Euro (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 8,807,604 (eight million eight hundred seven thousand six hundred four) Class A1 limited shares;
- (ii) 8,807,604 (eight million eight hundred seven thousand six hundred four) Class B1 limited shares;
- (iii) 8,807,604 (eight million eight hundred seven thousand six hundred four) Class C1 limited shares;
- (iv) 8,807,604 (eight million eight hundred seven thousand six hundred four) Class D1 limited shares;
- (v) 8,807,604 (eight million eight hundred seven thousand six hundred four) Class E1 limited shares;
- (vi) 8,807,632 (eight million eight hundred seven thousand six hundred thirty two) Class F1 limited shares;

A2. 71,910 (seventy-one thousand nine hundred ten) Class 2 Shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, subdivided into:

- (i) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class A2 limited shares;
- (ii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class B2 limited shares;
- (iii) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class C2 limited shares;

(iv) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class D2 limited shares;

(v) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class E2 limited shares;

(vi) 11,985 (eleven thousand nine hundred eighty-five) Class F2 limited shares;

B. One hundred (100) unlimited shares (actions de commandité) (the "Unlimited Shares").

The Class A1 limited shares and the Class A2 limited shares are referred to as the Class A Shares.

The Class B1 limited shares and the Class B2 limited shares are referred to as the Class B Shares.

The Class C1 limited shares and the Class C2 limited shares are referred to as the Class C Shares.

The Class D1 limited shares and the Class D2 limited shares are referred to as the Class D Shares.

The Class E1 limited shares and the Class E2 limited shares are referred to as the Class E Shares.

The Class F1 limited shares and the Class F2 limited shares are referred to as the Class F Shares.

The Limited Shares and the Unlimited Shares are collectively referred to as the Shares.

The Shares have par value of one cent of Euro (EUR 0.01) per share, all of which are fully paid up.

The holders of the Limited Shares are referred to as the "Limited Shareholders".

The holder of the Unlimited Share is referred to as the "Unlimited Shareholder".

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the "Shareholders".

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the "Shares".

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le premier décembre.

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de PROJECT METRO HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.858 (la Société),

en vertu de résolutions prises par le Gérant Commandité le 19 novembre, 2014, dont une copie a été présentée au notaire instrumentant (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Gérant Commandité en vertu des Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 12 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 28 mars 2012. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 08 avril 2014, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1773 du 08 juillet 2014.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de cinq cent dix-sept mille deux cent cinquante-deux euros et soixante-dix centime d'euro (EUR 517.252,70), représenté par cinquante-et-un millions sept cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix (51.725.270) actions intégralement libérées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

III. L'Article 6.2 des Statuts prévoit ce qui suit:

« **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à € 517.252,70 (cinq cent dix-sept mille deux cent cinquante-deux euros et soixante-dix centime d'euro) divisé en 51.725.270 (cinquante-et-un millions sept cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix) actions comme suit:

A. 51.725.170 (cinquante-et-un millions sept cent vingt-cinq mille cent soixante-dix) actions de commanditaire ("Actions de Commanditaire"), divisées en:

A1. 51.653.260 (cinquante-et-un millions six cent cinquante-trois mille deux cent soixante) actions de commanditaire de catégorie 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune, subdivisées en:

- (i) 8.608.873 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 8.608.873 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 8.608.873 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 8.608.873 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 8.608.873 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 8.608.895 (huit millions six cent huit mille huit cent soixante-treize) actions de commanditaire de catégorie F1.

A2. 71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, subdivisées en:

- (i) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (ii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (iii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (iv) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (v) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (vi) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2.

B. 100 (cent) actions de commandité ("Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Commanditaires des catégories A1 et A2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie A.

Les Actions de Commanditaires des catégories B1 et B2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie B.

Les Actions de Commanditaires des catégories C1 et C2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie C.

Les Actions de Commanditaires des catégories D1 et D2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie D.

Les Actions de Commanditaires des catégories E1 et E2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actions de Commanditaires des catégories F1 et F2 sont désignées ensemble les actions de commanditaire de catégorie F.

Les Actions de Commanditaires et l'Action Commandité sont désignées ensemble les actions (les «Actions»).

Les Actions ont une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires".»

IV. Le Conseil, conformément aux Résolutions, a décidé inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille neuf cent vingt-trois euros quatre-vingt-douze cents (EUR 11,923.92) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent dix-sept mille deux cent cinquante-deux euros et soixante-dix centime d'euro (EUR 517.252,70) divisé en cinquante-et-un millions sept cent vingt-cinq mille deux cent soixante-dix (51.725.270) actions de commanditaire et cent (100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un montant de cinq cent vingt-neuf mille cent soixante-seize euros soixante-deux cents (EUR 529,176.62) par la création et l'émission de 1,192,392 (un million cent quatre-vingt-douze trois cent quatre-vingt-douze) nouvelles actions de commanditaire de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisées en (l'«Emission d'Actions»):

- (i) 198,731 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente et un) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 198,731 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente et un) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 198,731 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente et un) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 198,731 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente et un) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 198,731 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente et un) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 198,737 (cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente sept) actions de commanditaire de catégorie F1;

(b) d'autoriser tout avocat de Luther, dont l'adresse professionnelle se situe Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire à Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été intégralement souscrite comme suit:

- Monsieur Philippe OZANIAN a souscrit à:

- (i) 129,832 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie A1;

- (ii) 129,832 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 129,832 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 129,832 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 129,832 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 129,835 (cent vingt-neuf mille huit cent trente-cinq) actions de commanditaire de catégorie F1;

- Monsieur David FORLIZZI a souscrit à:

- (i) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 32,458 (trente-deux mille quatre cent cinquante-huit) actions de commanditaire de catégorie F1;

- Monsieur Vikas TREHAN a souscrit à:

- (i) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 28,032 (vingt-huit mille trente-deux) actions de commanditaire de catégorie F1;

- Monsieur Ranga THITTAL a souscrit à:

- (i) 8,409 (huit mille quatre cent neuf) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 8,409 (huit mille quatre cent neuf) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 8,409 (huit mille quatre cent neuf) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 8,409 (huit mille quatre cent neuf) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 8,409 (huit mille quatre cent neuf) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 8,412 (huit mille quatre cent douze) actions de commanditaire de catégorie F1;

L'Emission d'Actions a été entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 11,923.92 (onze mille neuf cent vingt-trois euros quatre-vingt-douze cents) effectué par les souscripteurs ci-dessus, tel qu'approuvé par les Résolutions.

Les nouvelles actions émises en vertu des Résolutions ont été émises le 19 novembre 2014 après réception de EUR 11,923.92 (onze mille neuf cent vingt-trois euros quatre-vingt-douze cents). Le montant de EUR 11,923.92 (onze mille neuf cent vingt-trois euros quatre-vingt-douze cents) est à la disposition de la Société.

VII. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à € 529,176.62 (cinq cent vingt-neuf mille cent soixante-seize euros soixante-deux cents) divisé en 52,917,662 (cinquante-deux millions neuf cent dix-sept mille six cent soixante-deux) actions comme suit:

A. 100 (cent) actions de commanditaire ("Actions de Commanditaire"), divisées en:

A1. 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie 1 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) chacune, subdivisées en:

- (i) 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie A1;
- (ii) 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie B1;
- (iii) 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie C1;
- (iv) 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie D1;
- (v) 8,807,604 (huit millions huit cent sept mille six cent quatre) actions de commanditaire de catégorie E1;
- (vi) 8,807,632 (huit millions huit cent sept mille six cent trente-deux) actions de commanditaire de catégorie F1.

A2. 71.910 (soixante-et-onze mille neuf cent dix) actions de commanditaire de catégorie 2 ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, subdivisées en:

- (i) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (ii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (iii) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (iv) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (v) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie A2;
- (vi) 11.985 (onze mille neuf cent quatre-vingt-cinq) actions de commanditaire de catégorie F2.

B. 100 (cent) actions de commandité ("Actions de Commandité") ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Les Actions de Commanditaires des catégories A1 et A2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie A.

Les Actions de Commanditaires des catégories B1 et B2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie B.

Les Actions de Commanditaires des catégories C1 et C2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie C.

Les Actions de Commanditaires des catégories D1 et D2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie D.

Les Actions de Commanditaires des catégories E1 et E2 sont désignées les actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actions de Commanditaires des catégories F1 et F2 sont désignées ensemble les actions de commanditaire de catégorie F.

Les Actions de Commanditaires et l'Action Commandité sont désignées ensemble les actions (les «Actions»).

Les Actions ont une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et sont toutes entièrement libérées.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires".»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015007406/332.

(150007461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Cebtfin SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.292.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CEBTFIN SPF SA", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53292, (la "Société"), originellement constituée sous la dénomination sociale de "CEBTFIN S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 24 février 1996,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Jean-Paul HENCKS:

\* en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 20 mars 1998,

\* en date du 18 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 14 mars 2001,

\* en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35 du 8 janvier 2002,

\* en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 11 mars 2003,

\* en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 533 du 22 mai 2004,..

- Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg):



\* en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 8 avril 2011, contenant notamment la transformation de la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle.

\* en date du 6 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 23 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Elisabeth FABER-ODENHAUSEN, professeur, demeurant à Mamer, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Tobias FABER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Insertion, entre l'article 3 et 4 des statuts, d'une clause réglant les cessions d'actions et prévoyant un droit d'agrément, de préemption en faveur des actionnaires; et

2. Adoption, exclusivement, de la forme nominative par les actions représentatives du capital social;

3. Création de deux catégories d'administrateurs et modification subséquente des règles d'engagement de la Société;

4. Modification du dernier alinéa de l'article 11 des statuts, en y ajoutant un critère de vote renforcé;

5. Renumérotation des articles;

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'insérer entre les articles 3 et 4 un nouvel article 4, portant une clause réglant les cessions d'actions et prévoyant un droit d'agrément, de préemption en faveur des actionnaires.

Ledit nouvel article 4 des Statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** Dans le cas où la société compte plusieurs actionnaires, les règles infra édictées en matière de cession d'actions auront vocation à s'appliquer:

a) Cession des actions entre actionnaires: obligation d'information du conseil d'administration, droit de préemption des actionnaires, agrément du conseil d'administration, méthode d'évaluation du prix des cessions:

- obligation d'information du conseil d'administration Avant tout type de cession d'action à un actionnaire, l'actionnaire désirant céder tout ou partie de ses actions devra informer préalablement le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa volonté de cession.

L'actionnaire cédant informera le conseil d'administration du nombre d'actions qu'il désire céder, du prix de cession desdites actions proposé ainsi que de tous autres termes et conditions du transfert proposé.

- droit de préemption des autres actionnaires

L'actionnaire cédant devra ensuite informer les autres actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de cession des actions et leur proposer de racheter les actions.

Le/les actionnaire(s) désirant acquérir le/les action(s) disposent d'un délai de quinze (15) jours pour accepter l'offre.

- agrément du conseil d'administration

Dans la mesure où un autre actionnaire souhaiterait racheter les actions et accepter ainsi l'offre de cession de l'actionnaire cédant, ce dernier devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception qui dispose seul du pouvoir discrétionnaire d'agrément en matière de cession.

En cas d'agrément du conseil d'administration, les actions seront attribuées à/aux actionnaires cessionnaires au prorata de leur participation antérieure.

En cas de non-agrément du conseil d'administration, la/les cession(s) d'actions sera/seront refusée(s) et la société devra procéder au rachat des actions dans le respect des dispositions de la loi.

- méthode d'évaluation du prix des cessions

En cas de désaccord sur le prix des cessions entre d'une part le cédant et d'autre part le cessionnaire, une valeur par action sera déterminée sur base des Luxgap (Luxembourg Accounting Principles).

La valeur à retenir pour l'évaluation des actions en cas de cession sera basée sur la valeur intrinsèque de l'action, elle-même déterminée en appliquant la juste valeur aux valeurs mobilières et immobilisations financières de la société au 31 décembre de l'année de référence. Cette même valeur sera prise en compte en cas de rachat par la société de ses propres actions, rachat réalisé dans le respect des dispositions de la loi.

b) Cession des actions entre non-actionnaires - interdiction formelle:

La cession de tout ou partie des actions à un non-actionnaire n'est pas autorisée.

c) Cession pour cause de décès:

En cas de décès d'un actionnaire, les actions du décédé peuvent être cédées librement à ses héritiers en ligne directe. Si un actionnaire décède sans avoir des descendants en ligne directe, son éventuel conjoint survivant ne peut pas devenir propriétaire de la part d'actions du décédé. Ses parts seront rachetées par la société à la valeur nominale et la société procédera à une réduction de capital en conséquence."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter pour les actions représentatives du capital social de la Société exclusivement de la forme nominative et de remplacer l'actuel deuxième alinéa de l'article 3 des statuts par les alinéas suivants:

"Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

- de créer deux catégories d'administrateurs, savoir les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B;

- de modifier les règles d'engagement de la Société, de sorte à ce que le dernier alinéa de l'article 5 des Statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société se trouve engagée (i) soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, (ii) soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, (iii) soit par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les administrateurs d'administrateurs de catégorie A ou d'administrateurs de catégorie B, la Société se trouve engagée vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A ou (ii) par la signature conjointe d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) administrateur de catégorie B."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 11 des Statuts en y ajoutant un critère de vote renforcé et afin de donner audit alinéa dorénavant la teneur suivante:

"Chaque action donne droit à une voix. Toutes les décisions d'une assemblée des actionnaires sont prises à la majorité des trois-quarts (3/4) des actionnaires, présents ou représentés."

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la première résolution adoptée ci-avant, l'Assemblée décide de renuméroter les Statuts, de sorte à ce que les articles actuels 4 à 13 deviennent les articles 5 à 14.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'attribuer la catégorie A aux administrateurs Monsieur Claude FABER et Madame Elisabeth ODENHAUSEN, et

- d'attribuer la catégorie B à l'administrateur Monsieur Jean FABER, leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

19755

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FABER, E. FABER-ODENHAUSEN, T. FABER, B. FABER, G. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63242. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007767/148.

(150008950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

---

**Playa Investment Holdings S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.582.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.459 and having a share capital of EUR 12,500.-,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Playa Investment Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one or several managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).**

15.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

15.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

**Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General provision**

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2015.

*Subscription - Payment*

Thereupon OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500.-), out of which an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and an amount of twelve thousand euro (EUR 12,000) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty-four thousand and five hundred euro (EUR 24,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr. Mark HULBERT, company manager, born on December 15, 1964 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### **A COMPARU:**

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.459 et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Playa Investment Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.



#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

15.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente-et-un décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de vingt-quatre mille cinq cents euro (EUR 24.500,-) parmi lequel, un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est alloué au capital social de la Société et un montant de douze mille euro (EUR 12.000) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt-quatre mille cinq cents euro (EUR 24.500,-) est à la disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

19763

*Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- M. Mark HULBERT, gérant de sociétés, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61573. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007403/445.

(150008237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Mirola Investments S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 193.580.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FOURTEEN

ON THE NINETH DAY OF DECEMBER

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company MIROLDA INVESTMENTS S.A., with its registered office at Panama City, Republic of Panama (the "Company"), incorporated on 5<sup>th</sup> January 2009 by a notarial deed in the City of Panama, and registered on the Public Registry of Panama, division Mercantile, Microjacker 647549.

The articles of incorporation have not been amended.

The meeting is presided by Mrs Emmanuelle FRATTER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, professionally residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Emmanuelle FRATTER, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list, signed by the shareholder who is present, by the proxy-holders of the represented shareholder, by the bureau of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the shares representing the entire capital, are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Ratification of the resolutions passed in Panama City, by the shareholders on November 24<sup>th</sup>, 2014, which resolved, among others, to transfer the registered office from Panama City to Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality.

2. To acknowledge the transfer of the registered office of the company from Panama to the Grand-Duchy of Luxembourg, without the Company being dissolved and with corporate continuance.

3. To adopt in Luxembourg the legal form of public company with limited liability (société anonyme), family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial).

4. To adopt the corporate name of "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F."

5. To accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date hereof.

6. To approve the valuation report of the Company as of the date hereof issued by ATWELL Sàrl.

7. To convert the currency of the capital from dollars US into euros and fix the capital amount.

8. To acknowledge the amendment of the Company's articles of association made in Panama on the day hereof and acknowledge that such articles are in conformity with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

9. To fix the registered office of the Company at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

10. To acknowledge the appointment of the following persons as Directors of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

a) Mr Bernard FELTEN, lawyer, born the 18<sup>th</sup> September 1964 at Schaerbeek (B), residing professionally at L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

b) Mr Frédéric COLLOT, financial director, born the 2<sup>nd</sup> July 1974 at Arlon (B), residing professionally at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

c) Mr Olivier LECLIPTEUR, employee, born the 17<sup>th</sup> January 1969 at Rocourt (B), residing professionally at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

11. To acknowledge the appointment of the following person as auditors of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

CD-SERVICES Sàrl, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, and registered under the trade and companies register of Luxembourg under the number B 50.564.

12. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting approves, ratifies and confirms as far as is necessary the decision taken in Panama on the date hereof, to change the nationality of the company and effectuate the transfer of the registered office of Company from Panama City to the Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date of the present deed, without disruption of legal personality.

*Second resolution*

The general meeting resolves that the Company adopts, for the purposes of the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended, the legal form of public company with limited liability (société anonyme), private asset management company (société de gestion de patrimoine familial).

*Third resolution*

The general meeting resolves that the Company adopts the corporate name of "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F."

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and that the Company be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as from the date of the present deed.

*Fifth resolution*

The general meeting resolves to approve the valuation report dated on December 1<sup>st</sup>, 2014, drawn up by ATWELL, a company having its registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers and signed by Mr. Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises agréé, view of the transfer of the Company and according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

Based on generally accepted accountancy principles, it appears from this report that, as of this date, the net asset value of the Company amounts to at least one hundred fifteen thousand Euros (EUR 115,000.-).

The said report contains the following conclusion:

“On the basis of the work carried out by us and described above and the documents that we have received, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the net asset value would not be at least equal to the 1,000 shares of EUR 115 each of the Company to be issued in exchange of the contribution.”

The said valuation report, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present or represented as above mentioned, and by the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolved to convert the capital of the Company from dollar US to euros.

According to the valuation report issued by the réviseur d'entreprises, the net value of the Company is 146,460.19 USD and the share capital of the Company currently amounts to USD 10.000.

For the purpose of the transfer of the Company to Luxembourg, the net value and the capital of the Company is converted into EUROS at the exchange rate fixed by the Foreign Exchange Rates on December 1<sup>st</sup>, 2014.

Based on this conversion, the capital of the Company is fixed at EUR 115.000. The remaining EUR 2,388.87 will be booked as a reserve in the annual accounts of the Company

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolves the adoption of the Articles of Association of a société anonyme for the purpose of its transfer and continuation in the Grand-Duchy of Luxembourg and to adopt "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F." as denomination of the company.

The Articles of Association of the company are adapted to have henceforth the following wording:

### ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a family wealth management company (Société de gestion de Patrimoine Familial) under the form of a "société anonyme", under the name of "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F." (the "Company"), and which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The Company shall not have any commercial activity.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifteen thousand euros (EUR 115.000,-) represented by one thousand (1.000) shares with a par value of one hundred and fifteen euros (EUR 115,-) each.

Shares may be in registered form or bearer shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Wednesday of June in each year at 16.00 (Luxembourg time) and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 12. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or the sole signature of the managing director or the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 15. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

*Eighth resolution*

The general meeting resolves to fix the address of the Company at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

*Ninth resolution*

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

- Bernard FELTEN, born on 18<sup>th</sup> September in Schaerbeek (B), attorney at law, residing professionally at L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

- Frédéric COLLOT, born on 2<sup>nd</sup> July 1974 in Arlon (B), accountant, residing professionally at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

- Olivier LECLIPTEUR, born on 17<sup>th</sup> January 1969 at Rocourt (B), employee, residing professionally at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

*Tenth resolution*

The general meeting resolves to appoint the following person as auditors of the Company until the annual general meeting of shareholders to be held in 2020:

CD-SERVICES Sàrl, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, and registered under the trade and companies register of Luxembourg under the number B 50.564.

*Transitory provision*

1. By way of derogation of article 14 of the present articles of association, the Company's current accounting year is to run from the date of the present deed to December 31, 2014.

2. The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg Law shall be held in 2015.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

LE NEUF DECEMBRE

Devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MIROLDA INVESTMENTS ayant son siège social à Panama City, République du Panama, (la «Société»), constituée le 5 janvier 2009 par un acte notarié reçu à Panama-City et enregistrée au registre public de Panama, division Mercantile, Microjacket 647549.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Emmanuelle FRATTER, jurist., demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle FRATTER prénommée.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire que:



I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires qui sont présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné. La liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Comme il ressort de ladite liste de présence toutes les actions représentant la totalité du capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Ratification des résolutions adoptées à Panama City par les actionnaires le 24 novembre 2014, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de Panama City à Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

2. Reconnaître le transfert du siège de la Société de Panama au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société et avec continuité de sa personnalité juridique.

3. Adopter à Luxembourg la forme juridique de société anonyme, société de gestion de patrimoine familial.

4. Adopter la dénomination sociale "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F."

5. Accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes.

6. Approuver le rapport d'évaluation de la Société à la date des présentes, émis par ATWELL Sàrl.

7. Convertir la devise du capital de dollar US en euros et fixer le montant du capital.

8. Reconnaître la refonte des statuts de la Société faites à Panama le jour des présentes et reconnaître que ces articles sont en conformité avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

8. Fixer le siège social de la Société à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

9. Reconnaître la nomination des personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

a) Bernard FELTEN, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

b) Frédéric COLLOT, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

c) Olivier LECLIPTEUR, employé, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), et demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

10. Reconnaître la nomination de la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

CD-SERVICES Sàrl, établie et ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

11. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, celle-ci a unanimement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale approuve, ratifie et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision prise à Panama City en date des présentes, de changer la nationalité de la Société et le transfert le siège de la Société de Panama au Grand-Duché de Luxembourg, à la date du présent acte, sans interruption de la personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adopte, pour l'application de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la forme juridique d'une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adopte la dénomination sociale «MIROLDA INVESTMENTS S.P.F.».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et que la Société sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg à partir de la date du présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> décembre 2014, établi par la société ATWELL, une société ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers et signé par Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, en vue du transfert de la Société et conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales

Sur base des principes comptables généralement reconnus, il ressort de ce rapport que, à cette date, la valeur de l'actif net de la Société s'élève à au moins cent quinze mille euros (EUR 115.000,-).

Ledit rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base du travail mené par nous et décrit ci-dessous et des documents que nous avons reçu, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous faire croire que la valeur nette de la Société ne sera pas au moins égal aux 1.000 actions émises d'une valeur de 115 euros chacune que la Société va émettre en échange de l'apport.»

Ledit rapport d'évaluation, après avoir été signé "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés comme mentionné ci-dessus, et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital actuellement exprimé en dollar US pour l'avoir dans la devise euros.

Il résulte du rapport du réviseur d'entreprises que la valeur nette de la Société est de 146.460,19 USD et que le capital actuel de la société est de USD 10.000.

Pour les besoins du transfert de la Société au Grand-duché de Luxembourg, la valeur nette et le capital de la Société sont convertis en EUROS au taux de change fixé par Foreign Exchange Rates en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Sur base de cette conversion, le montant du capital est fixé à 115.000 EUR. Le surplus de 2.388,87 sera inscrit comme réserve dans les comptes annuels de la Société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de l'adoption des articles d'association d'une société anonyme en vue de son transfert et la continuité au Grand- Duché de Luxembourg et à adopter "MIROLDA INVESTMENTS S.P.F." comme dénomination de la Société.

### STATUTS DE LA SOCIETE

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «MIROLDA INVESTMENTS S.P.F.» (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions et Certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé cent quinze mille euros (EUR 115.000,-) représenté par mille (1.000) actions de cent quinze euros (EUR 115,-) chacune.

Les actions peuvent être sous forme nominative, ou au porteur.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 16.00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2015.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, au cas où un administrateur délégué a été nommé, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 16. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 17. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le siège de la Société à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

a) Bernard FELTEN, avocat, né le 18 septembre 1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur

b) Frédéric COLLOT, directeur financier, né le 2 juillet 1974 à Arlon (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

c) Olivier LECLIPTEUR, employé, né le 17 janvier 1969 à Rocourt (B), et demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante comme commissaire aux Comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020:

CD-SERVICES Sàrl, établie et ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

#### *Disposition transitoire*

1. Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, l'année comptable actuelle de la Société débute le jour du présent acte et se termine le 31 décembre 2014.

2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires selon la Loi luxembourgeoise se tiendra en 2015.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Il n'y a plus d'affaires sur l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coûts*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou pour lesquels il est responsable en raison de sa constitution, à environ EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français et qu'à l'anglais et sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, E. FRATTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): I. THILL*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015007361/560.

(150008254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

**Garant-N Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.662.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of December;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The limited company Amstar Europe Management Limited, with its registered office at Jardine House, 4<sup>th</sup> floor, Reid Street 33-35, HM12 Hamilton, Bermuda, inscribed in the Companies' Registry of Bermuda under the number 37756 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, employee, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of Garant-N Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183662 and having a share capital USD 20,000.- (the Company).

II. The Company was incorporated pursuant to by a deed of the undersigned notary, on December 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 612 on March 7, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

III. The share capital of the Company is set at The corporate capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20'000.-) divided into fully paid shares in registered form as follows:

- nineteen thousand nine hundred ten (19'910.-) ordinary shares;
- ten (10) class A shares ("Class A Shares");
- ten (10) class B shares ("Class B Shares");
- ten (10) class C shares ("Class C Shares");
- ten (10) class D shares ("Class D Shares");
- ten (10) class E shares ("Class E Shares");
- ten (10) class F shares ("Class F Shares");
- ten (10) class G shares ("Class G Shares");
- ten (10) class H shares ("Class H Shares"); and
- ten (10) class I shares ("Class I Shares");

with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each., all subscribed and fully paid-up..

IV. The Sole Shareholder has full knowledge of the Articles and perfectly knows the financial situation of the Company.

*Resolutions*

The Sole Shareholder of the Company hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect; and

- (i) to assume the role of liquidator of the Company;
- (ii) to grant full discharge to the managers of the Company for their respective mandate from the date of their respective appointment up to the date of the present meeting;
- (iii) to waive any debt it has against the Company that cannot be repaid as a result of the liquidation;
- (iv) as liquidator of the Company to declare (i) that the activity of the Company has ceased, (ii) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid or provisioned or waived, (iii) that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and (iv) that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;
- (v) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- (vi) to keep the books, documents and records of the Company during a period of five (5) years at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(vii) to empower the company United International Management S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, to complete all formalities for the liquidation, including but not limited to closing any bank account, make payments and file any tax return.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder person has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### A COMPARU:

La limited company Amstar Europe Management Limited, avec son siège social au Jardine House, 4<sup>th</sup> 6floor, Reid Street 33-35, HM12 Hamilton, Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 37756 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par l'entremise de son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Garant-N Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183662 et disposant d'un capital social de USD 20,000.- (la Société).

II. La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné, le 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 612 le 7 mars 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à Le capital social est fixé à vingt mille dollars U.S. (20'000,-USD), divisé en des parts sociales nominatives entièrement libérées comme suit:

- dix-neuf mille neuf cent dix (19'910) parts ordinaires;
- dix (10) parts de catégorie A («Parts de Catégorie A»);
- dix (10) parts de catégorie B («Parts de Catégorie B»);
- dix (10) parts de catégorie C («Parts de Catégorie C»);
- dix (10) parts de catégorie D («Parts de Catégorie D»);
- dix (10) parts de catégorie E («Parts de Catégorie E»);
- dix (10) parts de catégorie F («Parts de Catégorie F»);
- dix (10) parts de catégorie G («Parts de Catégorie G»);
- dix (10) parts de catégorie H («Parts de Catégorie H»); et
- dix (10) parts de catégorie I («Parts de Catégorie I»)

d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,-USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. L'Associé Unique a une parfaite connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société.

#### Résolutions

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat; et

- (i) d'assumer le rôle de liquidateur de la Société;
- (ii) d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif de la date de leur nomination respective à la date de la présente assemblée;
- (iii) de renoncer à toute dette qu'il a envers la Société ne pouvant être remboursée du fait de la liquidation;

(iv) en tant que liquidateur de la société de déclarer (i) que l'activité de la Société a cessé, (ii) que, à l'exception des coûts administratifs aux fins de la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées ou abandonnées, (iii) qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les passifs d'impôts), connus ou inconnus, de la Société, et (iv) qu'il s'engage à assumer toutes les obligations existantes (le cas échéant) de la Société et donc, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;

(v) par conséquent, que la Société soit et est par la présente liquidée et la liquidation clôturée; et

(vi) de conserver les livres, documents et registres de la Société durant une période de cinq (5) ans au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(vii) de donner pouvoir à la société United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, d'accomplir toutes les formalités découlant de la liquidation, y compris mais non limité à la clôture de tout compte bancaire, faire tout paiement ainsi que déposer de toute déclaration fiscale de clôture.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/359. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007182/136.

(150008130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

#### **Fidalpha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008908/10.

(150010259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

#### **Guinot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.677.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 09 janvier 2015:*

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, en date du 19 décembre 2014;

- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de sociétés, née le 08 avril 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006369/14.

(150007308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.